

## LES MARINS DE LA MARIE-ERNESTINE et L'AFFAIRE SEZNEC

En recherchant des sources pour le naufrage de la gabare la Marie-Ernestine, nous avons trouvé ce récit dans l'Ouest-Eclair du 7 décembre 1931.

Nous ne résistons pas à vous à vous le livrer.

20401	<b>MARIE ERNESTINE (NON RENTRE)</b>	16 
jauge brut : 14	Port : Tréguier 245	chantier: Pontrieux
34	78 Gabarre	built_in: 1909
XXe siècle AD 05 1924	38 Voie d'eau	lancement: 1909
S.H.D. Brest (Quartier de Tréguier, matricule 5P4-16, n° 901) ; L'Ouest-Eclair (7/12/1931) ;		noms_precedents: 1909
latitude: 48° 53,5000	longitude: 003° 02,3000	Voiles
N <input type="checkbox"/> sonde:	W <input type="checkbox"/>	
geodesie: WGS84	zones: 48 03 40	armateur: Le Cozannet Jean et Le Moullec Jean, Pleubian
clashom:	Côte Emeraude	capitaine: Théodore Le Guen
emplacement: NE du Sillon de Talbert		
MARIE ERNESTINE, gabarre, jauge brute 13,79 tx ; jauge nette 8,81 tx, construite en 1909 à Pontrieux pour Le Cozannet Jean et Le Moullec Jean, Pleubian. Armée au bornage.  Elle fait naufrage à cause d'une voie d'eau dans le nord-est du Sillon de Talbert.		

## L'AFFAIRE SEZNEC



Dans le contexte de l'après-guerre, Pierre Quéméneur, négociant en bois à Landerneau, et Guillaume Seznec, maître de scierie à Morlaix, ont en commun deux choses : ils se sont enrichis pendant la Grande Guerre et ils travaillent le bois. Les deux hommes s'intéressent à une offre de rachat de Cadillacs provenant des stocks américains et partent à Paris, le 24 mai 1923, pour négocier le contrat. Seznec revient seul de ce périple. On ne reverra plus jamais Quéméneur. Par contre, par un télégramme expédié du Havre le 13 juin et par une valise trouvée dans la même ville le 25 juin, la police met la main sur deux faux en écriture signés Quéméneur, notamment la promesse de vente du domaine de Traou-Nez en Plourivo, dans les Côtes-du-Nord, que Seznec aurait acquis pour 30 000 dollars-or. La découverte de la machine à écrire, qui a servi à taper le faux en écriture dans la grange de Seznec, lui sera fatale. Il est inculpé de faux en écriture et d'assassinat le 7 juillet 1923.

### LE TEMOIGNAGE DES MARINS DE LA MARIE-ERNESTINE

*Guingamp, 5 décembre. (De notre envoyé spécial). C'est sous ce même titre "Rien de nouveau dans l'affaire Seznec" que l'Ouest-Eclair, voici déjà quelques jours, était amené à entretenir ses lecteurs du drame demeuré mystérieux, mais dont l'épilogue certain fut la disparition, l'assassinat, a-t-on affirmé et prouvé, de M Pierre Quéméneur, conseiller général du Finistère.*

*Un homme, Seznec a été convaincu de ce crime et devant les charges écrasantes accumulées contre lui, les douze jurés de Quimper, appelés à le juger, ont rendu un verdict qui entraîna la Cour à condamner Seznec aux Travaux Forcés à perpétuité.*

*Des années ont passé... L'affaire Quéméneur est devenue l'affaire Seznec. C'est qu'en effet. Seznec se pose aujourd'hui en victime. Il continu proclamer son innocence et il a trouvé des défenseurs nouveaux.*

*Seznec a-t-il vraiment été la victime d'une erreur judiciaire ? Seznec ne fut-il condamné que parce qu'il ne put se défendre que maladroitement à la plus abominable des machinations qui puisse être dirigée contre un homme, contre un innocent ?*

*Certains le prétendent aujourd'hui... Certains l'affirment depuis des mois. Et Seznec demeure au bain...*

*Nos lecteurs comprendront qu'une semblable situation ne pouvait nous laisser indifférents. Nous avons donc suivi l'affaire Seznec sur le nouveau plan d'actualité qu'il a plu à certains de lui donner. Et tout d'abord, nous tenons à faire cette déclaration, que nous ne mettons en doute la bonne foi de personne. Que l'on vienne demain nous apporter les preuves, mais les preuves formelles, de l'innocence de Seznec et nous ne tarderons pas 24 heures pour proclamer cette innocence et nous ranger du côté de ceux qui soutiennent encore la défense du condamné de Quimper*

*L'enquête que nous avons voulu reprendre. Nous l'avons faite en toute impartialité, en toute objectivité aussi, et c'est, sans parti-pris, que nous en exposerons le résultat à nos lecteurs. Nous ne nous permettrons même pas de conclure...*

*Existe-t-il aujourd'hui des faits nouveaux qui permettent d'affirmer que les charges sous lesquelles a succombé Seznec ne reposaient sur aucune base solide ? On invoque à ce sujet les incidents de Plourivo*

*C'est à Plourivo, affirme-t-on, dans la nuit du 25 au 26 mai 1923 que Quéméneur a été assassiné. Des marins qui se trouvaient à bord d'une gabarre la MARIE-ERNESTINE, mouillée dans le Trieux, en bordure de la propriété de Traou-Nez, appartenant à Pierre Quéméneur, ont assisté à une partie du drame et en témoignent*

*Et les déclarations des marins de la MARIE-ERNESTINE furent ainsi recueillies et enregistrées. Elles ne furent pas, c'est un fait - et l'on voit que nous voulons être fidèle à notre promesse d'impartialité - communiquées aux Assises de Quimper. Mais on sait que, dans une lettre privée, qui fit quelque bruit pour cette raison qu'elle fut rendue publique, M. le Procureur général près la Cour de Rennes a donné les raisons de cette non-communication. Après enquête, disait-il, il est démontré que les faits de Plourivo ne peuvent avoir aucune corrélation avec l'assassinat de Pierre Quéméneur.*

*Pourtant, les partisans de l'innocence de Seznec continuent de mettre en avant les déclarations des matelots de la MARIE-ERNESTINE. Et tout récemment, une dépêche nous parvenait, des matelots, aujourd'hui employé comme contremaître dans un chantier de Maurs (Cantal), avait déclaré à M. André Cunat, l'actif commissaire de la 13ème brigade mobile, chargé de faire sur ce point de nouvelles communications, que Pierre Quéméneur avait été tué dans une barque sur le Trieux, en face de sa propriété de Traou-Nez, et que son corps avait été ensuite jeté à la mer.*

*On sait, l'Ouest-Eclair l'a déjà dit, ce qu'il fallait penser de la sincérité de cette dépêche. Nous avons voulu cependant en connaître davantage sur la déclaration du témoin de Maurs et nous l'avons fait interviewer par un de nos confrères régionaux.*

*Charles Touarin, l'ancien matelot de la MARIE-ERNESTINE, actuellement employé dans une fabrique de poteaux télégraphiques en ciment, a déclaré que : " dans la nuit du 21 au 22 mai 1923, alors qu'il se trouvait à bord, face à la propriété de Traou-Nez, il avait bien entendu un coup de revolver et un seul, tiré sur la grève. M. Touarin ajoutait cette précision que c'était lors de la première marée après la morte-eau. Or, si l'on consulte le livre des marées, ce n'est pas dans la nuit du 21 au 22 mai, que les marins de la MARIE-ERNESTINE ont pu entendre un ou des coups de feu (ils ne sont pas d'accord, en*

*effet, sur le nombre de coups de revolver perçus par eux), mais bien dans la nuit du 24 au 25, date à laquelle Pierre Quéméneur ne pouvait pas être à Traou-Nez, puisqu'il était sur la route avec Sez nec.*

*D'autre part, M. Le Coz Alexandre, l'ancien armateur de la MARIE-ERNESTINE, qui habite maintenant à Ploumagoar, près Guingamp où il travaille à la gare, indique lui aussi que c'est dans la nuit du 24 au 25, vers deux heures du matin, qu'il aurait entendu sur la grève des coups de feu.*

*Le patron de la gabarre, M. Théodore Le Quen habite toujours Pontrieux. Pour lui, ce n'est pas en 1923 que se sont déroulés les faits de Plourivo, mais en octobre 1924. Et Jean-Louis Antoine, un vigoureux gaillard de 27 ans, qui arrive tout droit de Terre-Neuve confirme cette déclaration. . "C'est bien octobre 1924, nous dit-il, que j'ai entendu deux coups de feu, tirés à l'intérieur des terres, à deux ou trois minutes d'écart'.*

*"Comment pouvez-vous fixer cette date ?"*

*- "C'est facile ; c'était quatre ou cinq jours avant mon débarquement de la MARIE-ERNESTINE et je l'ai quittée le 1er octobre 1924 parce que je devais rejoindre le 20 octobre le 2eme dépôt à Brest."*

*- "Avez-vous entendu de cris, des appels au secours ?"*

*- "Non... La nuit était très noire. J'ai distingué deux personnes qui marchaient tranquillement sur la grève. L'une d'elles, je crois bien que c'était une femme, nous héla pour nous offrir des cigarettes. Mais le bruit des coups de feu nous avait quelque peu effrayés. Personne ne répondit à l'invitation. Surtout pas moi... Je ne fume pas."*

*Un autre matelot, M. Flourey Yves, qui habite Kerbors en Ploubian, a été entendu. Lui, il ne peut nous citer aucune date. Il se rappelle seulement qu'une nuit, devant Traou-Nez, il entendit deux coups de feu. Mais tout comme ses compagnons, il n'entendit aucun bruit de discussion, de lutte ou de fuite. Et pas la moindre plainte, pas le moindre appel à l'aide !*

L'Ouest-Eclair (7 décembre 1931)

"Force est de constater que la multitude d'hypothèses sur la disparition de Quéméneur souffre d'une même fragilité, l'absence de documents irréfutables prouvant l'innocence de Sez nec. D'où la conclusion implacable de Michel Pierre dans son historique de l'affaire : "Dans la mesure où, depuis près d'un siècle, rien n'est venu contredire le verdict, il faut bien en revenir à la seule certitude qui vaille : celle de la culpabilité". En 2024, le dossier judiciaire Sez nec devrait être rendu public. Souhaitons que le mystère de la disparition de Quéméneur soit levé à l'occasion de la nouvelle floraison médiatique qui accompagnera, à n'en pas douter, l'événement." Bernez Rouz